LE MAGAZINE DES LOCATAIRES DE L'OFFICE PUBLIC



NOVEMBRE 2010 N°11

Plaine Commune Habitat

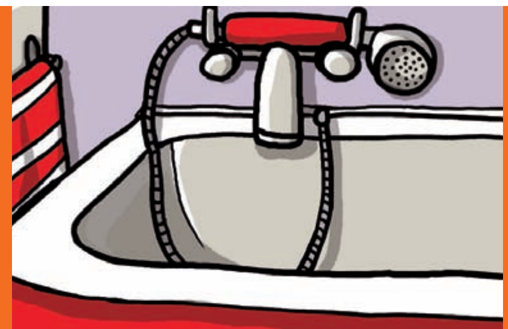
REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Votez pour l'avenir du logement social

PAGES 6 À 9













Je souhaite ACHETER mon logement. Est-ce possible ?

Plaine Commune Habitat ne vend pas son patrimoine. La volonté de l'organisme est, au contraire, d'accroître l'offre de logements locatifs sociaux.
Cependant, pour prendre en compte la demande de certains locataires, Plaine Commune Habitat par l'intermédiaire de la CAPS (Coopérative d'Accession Sociale à la Propriété) propose une offre de logements en accession sociale, c'est-à-dire des logements neufs proposés à la vente prioritairement aux locataires et sous conditions financières privilégiées. 15 familles ont ainsi pu acquérir une maison de ville rue des Fresnes à Saint-Denis. D'autres programmes sont en cours de commercialisation : Résidence du Pavé d'Amiens à Saint-Denis, le programme « Entre Deux Rives » à l'Ile-Saint-Denis ou encore la résidence « Les Philosophes » à la Plaine Saint-Denis.
Pour tous renseignements :
CAPS / 6 rue de Strasbourg / 93200 Saint-Denis
Tél. : 01 55 84 43 78

+ d'infos www.oph-plainecommunehabitat.fr

Pourquoi est-il important de répondre à l'ENQUÊTE SLS ?

Les locataires vont recevoir dans les prochaines semaines le questionnaire annuel d'enquête SLS (Supplément de Loyer de Solidarité). Il est important et obligatoire d'y répondre car en cas de non réponse le bailleur se voit dans l'obligation d'appliquer une pénalité et le surloyer maximum. Et attention : même si l'office étudie la possibilité d'éviter les nouvelles mesures nationales qui mettraient en grande difficulté les locataires, les modes de calcul et d'application risquent d'être modifiés avec des montants de surloyer beaucoup plus importants que ceux actuels !

DIFFICULTÉ FINANCIÈRE
J'AI PRIS DU RETARD DANS LE PAIEMENT DE MON LOYER LE MOIS PROCHAIN. QUE DOIS JE FAIRE ?

J'informe dès que possible et dans tous les cas ma (mon) gestionnaire en agence des raisons de ce retard.

IL EXISTE TROIS CAS DE FIGURE :

- Je paierai mon loyer dans le courant du mois : je recevrai une lettre de relance et m'acquitterai de mon loyer avant la fin du mois. Un des moyens les plus simples sera par internet sur le www.oph-plainecommunehabitat.fr
- Je souhaite payer mon loyer le mois prochain : j'établis un échéancier en agence pour reporter cette échéance le mois prochain.
- Je suis dans l'impossibilité de régler cette échéance en une fois, je prends rendez-vous en agence pour échelonner le paiement de l'échéance et signer un plan d'apurement.

Dans toutes les situations, ne tardez pas à prévenir l'agence.
Attention, en cas de TIP ou prélèvement impayé : votre établissement bancaire ou postal est susceptible de vous facturer des frais.

J'ai l'impression que mon chauffage ne fonctionne pas. QUI CONTACTER ?

J'avertis mon gardien qui demandera au prestataire d'intervenir. Sur chaque site, un passage hebdomadaire de l'entreprise est prévu. Les locataires ayant signalé un dysfonctionnement au gardien pourront recevoir la visite du prestataire lors du prochain passage prévu sur la cité.

SOMMAIRE

L'information de l'office public de l'habitat aux locataires - Plaine Commune Habitat - 32-38 bd Jules-Guesde - 93204 Saint-Denis Cedex - Tél. : 01 48 13 61 00 - Fax : 01 48 13 61 06 - Directrice de la publication : Martine Flamant - Rédaction en chef : Lucie Garret - Conception et réalisation : ACTE - Photographies : Daniel Maunoury, Patrick Dunand, Yann Mambert - Illustrations : Camille Roy, Jannie Trébutien - Impression : PSD - Diffusion : 18 000 ex.

MOBILISONS NOUS contre les graves atteintes portées aux locataires du logement social

Le gouvernement s'apprête à faire payer aux locataires le prix de son désengagement avec trois mesures qui représentent un réel danger pour l'avenir du logement social. C'est pourquoi la mobilisation du plus grand nombre est essentielle : professionnels, défenseurs du service public du logement social et locataires pour s'opposer à trois orientations :

NON à une nouvelle taxe sur les loyers HLM / OUI au renforcement de la solidarité nationale en faveur du logement social
Au cours de l'été le gouvernement a annoncé deux décisions :
- **Une réduction drastique des aides de l'état** pour construire des logements HLM alors que la pénurie de logements ne cesse de s'aggraver.
- **Une taxe de 2,5% sur les loyers** représentant 340 millions d'euros par an pour compenser partiellement la baisse du budget de l'état. Ce projet est une **opération de pickpocket dans les poches des locataires HLM.** Il va diminuer un peu plus le pouvoir d'achat des familles modestes et affaiblir les capacités des organismes HLM à investir dans l'entretien des immeubles et les constructions neuves. **Ces mesures sont injustes socialement et inefficaces économiquement.**

Par ailleurs, ce projet tourne le dos à une république solidaire. Comment accepter que la politique nationale en faveur du logement social soit financée par la seule contribution des locataires HLM quand la Nation toute entière finance le bouclier fiscal ou les dispositifs de défiscalisation pour les multipropriétaires.

BON À SAVOIR
Les bailleurs de la Seine-Saint-Denis ont répondu à la proposition de Plaine Commune Habitat et de l'OPH 93 de prendre position commune contre les mesures gouvernementales. Ils se sont entendus sur une déclaration inter bailleurs qui a été adressée aux pouvoirs publics, notamment le Préfet de Région auprès de qui une demande de rendez-vous a été faite. L'Union Sociale pour l'Habitat s'est largement exprimée dans ce sens à l'occasion de son Congrès annuel à Strasbourg fin septembre. Et maintenant il est fait appel à la mobilisation des locataires via des pétitions comme celle qu'il vous est proposée de signer ci-dessous et qui seront ensuite adressées au Ministre du logement.

NON à un surloyer d'expulsion
Le gouvernement a modifié lourdement le barème d'application du Supplément de Loyer de Solidarité qui deviendra, compte tenu des montants en jeu, un véritable « avis d'expulsion ». **Ce surloyer d'expulsion aurait pour effet immédiat de contraindre nombre de locataires à quitter le parc HLM** remettant ainsi en cause le fragile équilibre social sur lequel nous travaillons au quotidien dans ce département.

NON à la vente du logement HLM / OUI à la production nouvelle de logements sociaux
Le gouvernement veut contraindre les bailleurs sociaux à vendre les logements de leur patrimoine.
L'état doit prendre conscience que le droit au logement pour tous et partout passe par **la construction massive de logements sociaux,** qu'il faut agir en faveur d'une production nouvelle et privilégier la vente dans le cadre de constructions en accession sociale à la propriété, destinées prioritairement aux locataires HLM que les prix du marché écartent aujourd'hui de l'accession.

STÉPHANE PEU, président de Plaine Commune Habitat

« Je refuse une nouvelle taxe sur les loyers, la création d'un surloyer d'exclusion et la vente systématique des logements HLM »

NOM : .... PRÉNOM : ....

Adresse : ....

N° tél. : (FACULTATIF) .... Mail : (FACULTATIF) ....

PÉTITION À REMETTRE À VOTRE GARDIEN, À L'AGENCE OU AU SIÈGE. L'ensemble des pétitions sera joint à celles que les autres offices de Seine-Saint-Denis ont lancé et sera adressé au Ministre.

EN CHIFFRE

3 000 INTERNAUTES se connectent tous les mois sur le www.oph-plainecommunehabitat, le site de l'organisme qui en un an d'existence a déjà trouvé ses adeptes, notamment pour le paiement du loyer en ligne.



BIENVENUE FLORÉAL

SAINT-DENIS, FLORÉAL. Après un important travail de concertation avec les représentants des locataires, suite à de longues négociations avec Icade et dans le souci d'apporter la garantie du maintien d'un habitat locatif de qualités aux habitants du quartier, Plaine Commune Habitat est devenu le nouveau bailleur des 649 locataires de Floréal. Une reprise en gestion par les équipes de l'agence Nord-est depuis le 1er octobre. Prochaine étape, toujours dans la concertation : la restitution de l'enquête sociale réalisée auprès des habitants pour une harmonisation des loyers, conformément à la réglementation en vigueur en matière de loyer dans le secteur HLM.

PROXIMITÉ

LES LOGES SE MODERNISENT

LA COURNEUVE. Plaine Commune Habitat poursuit ses actions en faveur de la qualité du service rendu aux locataires. Parmi elles : l'amélioration des espaces d'accueil des locataires, au plus proche de chez eux : les loges. Ces derniers mois ce sont notamment deux loges de La Courneuve qui ont bénéficié de ces embellissements associés à l'installation de l'informatique qui permet ainsi aux gardiens d'être directement reliés aux agences et de communiquer plus vite et mieux avec elles, notamment pour le traitement des réclamations.

+ de photos www.oph-plainecommunehabitat.fr

COMMERCES

Belles vitrines

SAINT-DENIS, CENTRE-VILLE. La période estivale fut l'occasion d'un nouveau départ pour plusieurs commerces du centre ville, avec l'appui de Plaine Commune Habitat : un nouveau fleuriste Monceau Fleur dans le centre Romain Rolland juste avant l'été, une crêperie en lieu et place de l'ancien café culturel à côté de la basilique et à deux pas de l'agence Sud, ou encore un nouveau lieu plus aéré et visible pour la librairie Folies d'encre place du Caquet. Et enfin des vitrines où il n'y a rien à vendre mais tout à voir, rue de la boulangerie, à deux pas de la belle boutique Franciade.
Le point commun de cette émulation commerciale : participer à la qualité de vie des habitants.

RELOGEMENTS

Locataires relogés et satisfaits

SAINT-DENIS, SEMARD. **Ce sont 145 familles qui ont été relogées dans le cadre dune première démolition – reconstruction des 8-10-12 Mons-mousseau. Une première pour laquelle il était important d'avoir un retour. C'est fait, via une enquête de satisfaction à laquelle 83% des locataires relogés ont répondus. Cette enquête reprenait une à une les étapes du long processus de relogement avec : la concertation, le choix d'un nouveau logement, le déménagement... mais au final 70% des personnes interrogées déclarent que ce relogement (qu'ils n'avaient pas demandé et qui était parfois difficile à accepter) a eu une incidence positive sur leur vie quotidienne. Une enquête rassurante dans la perspective des relogements à venir.**



SÉCURITÉ

NE TOUCHE PAS À MON GARDIEN !

Au printemps dernier les salariés de l'organisme rejoints par les élus et les représentants des locataires, descendaient dans la rue pour dénoncer une recrudescence des agressions et la banalisation des faits d'insécurité.
Une mobilisation qui a permis d'être reçus par le Préfet de la Seine-Saint-Denis avec la promesse du renforcement des forces de police sur le terrain. Dans l'attente de résultats concrets suite à cet engagement, Plaine Commune Habitat a aussi pris toute une série de mesures, notamment : le recrutement d'une personne dédiée aux questions de tranquillité, le renforcement du travail de médiation avec les gardiens et du travail d'équipe pendant les astreintes. La vigilance et la responsabilisation de tous les acteurs de terrain demeurent le mot d'ordre pour assurer le droit à la tranquillité des habitants du territoire et de ceux qui y travaillent.

+ d'infos www.oph-plainecommunehabitat.fr

AGENCES

De nouveaux interlocuteurs



Les locataires dépendant de l'agence Sud (Saint-Denis / L'Ile-Saint-Denis) ont désormais une nouvelle interlocutrice : Sophie MAILLET qui a remplacé Sylvie THOIREY à la Direction de l'agence Sud. Changement en vue aussi pour la Direction de l'agence Nord-est après le départ de Cédric MANO dont le remplaçant doit arriver le 1er janvier 2011. Les directeurs d'agence sont à la tête des équipes de proximité de l'office et sont garants de la qualité du service rendu aux locataires.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOUTIEN DE L'OFFICE À UN PROJET SOLIDAIRE

Plaine Commune Habitat et l'agriculture paysanne, un rapport ? Oui, depuis que l'office a apporté son soutien à l'installation de l'association Dionyversité dans des locaux du 4 Place Paul Langevin à Saint-Denis. Une association qui travaille, entre autre, à mettre en relation producteurs de denrées alimentaires issues de l'agriculture paysanne et consommateurs des villes.



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Votez pour l'avenir du logement social

Le rendez-vous est national, mais son enjeu est au plus proche des habitants : l'élections des représentants des locataires au conseil d'administration des organismes HLM, donc de votre bailleur : Plaine Commune Habitat.
Cette élection, temps fort tous les 4 ans de la démocratie locale, aura lieu, pour vous cette année, entre le 22 novembre et 4 décembre 2010. Une période pendant laquelle Plaine Commune Habitat se mobilise pour que les débats soient porteurs de projets d'avenir pour le logement social et pour vous convaincre qu'il est important de voter.





LA PAROLE À...



Pourquoi VOTER ?



Stéphane Peu, président

« L'implication des locataires dans un organisme public tel que Plaine Commune Habitat est capitale pour soutenir nos efforts d'amélioration de la qualité de service rendu au quotidien et maintenir un service public du logement social fort. C'est pourquoi nous voulons que les élections des représentants des locataires au conseil d'administration soit un moment de démocratie de proximité important à l'occasion duquel le plus grand nombre de locataires participent. Il s'agit d'un vote utile à la vie locale.
Il s'agit d'un vote efficace pour faire valoir l'importance du service public de l'habitat social. Aussi, nous avons diversifié les modalités de vote pour que le plus grand nombre puisse participer à cet acte de citoyenneté. »

AGENDA
Les élections ont lieu du 22 NOVEMBRE au 4 DÉCEMBRE 2010



Laurent Russier, vice-président et administrateur référent d'un conseil d'agence

« Les locataires vont choisir celles et ceux qui les représenteront au Conseil d'administration de Plaine Commune Habitat, mais aussi celles et ceux qui seront impliqués dans le fonctionnement des instances de démocratie participative que l'office public a à cœur de faire grandir pour que ce soit de vraies instances où se construit l'avenir du logement social. »



Avoir des amicales représentant les locataires c'est utile !



Associations déclarées de la loi 1901, les amicales des locataires peuvent être affiliées à une fédération représentative ou non nationalement. Elles perçoivent une subvention de fonctionnement et des aides particulières pour leurs projets. Elles ont pour rôle de défendre l'intérêt des locataires :
- en leur proposant assistance pour toute difficulté rencontrée dans le cadre locatif,
- en participant aux concertations sur les projets de l'Office,
- en participant au Conseil de Concertation Locative et conseils d'agences
- les amicales sont aussi acteurs de la vie des quartiers. Elles sont à l'initiative de fêtes, réunions, etc.

DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AUXQUELS PLAINE COMMUNE HABITAT OCTROIE DES MOYENS

Des moyens matériels
Les amicales disposent de panneaux d'affichage dans les halls, de boites aux lettres, et ont accès aux Locaux Communs Résidentiels de Plaine Commune Habitat.
Les représentants des locataires au CCL disposent de locaux mis à disposition par Plaine Commune Habitat (Maison des Locataires), locaux actuellement situés 23 avenue du Colonel Fabien à Saint Denis.

Des moyens financiers
· Une subvention de fonctionnement annuelle forfaitaire. Elle est répartie entre les organisations ayant remporté plus de 10% des voix aux dernières élections, puis selon le résultat.
· Un fonds d'initiative destiné à favoriser le développement de la vie sociale, de la convivialité et de l'information aux locataires vise à financer les projets, les actions et les animations organisées par les amicales de locataires, au bénéfice de l'ensemble des locataires.

EN CHIFFRE
28 projets d'initiatives de convivialité ont été soutenus grâce au fonds d'initiatives des amicales en 2009.



Les instances de participation des représentants des locataires

LE CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE ET LES CONSEILS D'AGENCE

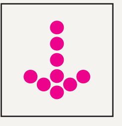
• **Le 29 mai 2010, était signé le nouveau Protocole de Concertation Locative** entre les amicales et Plaine Commune Habitat. Le premier protocole avait été signé en 2006 pour une durée de trois ans. Il était donc temps de formaliser un nouveau protocole un peu remanié, qui redéfinit le fonctionnement des instances de démocratie participative.
• **Le Conseil de Concertation Locative (CCL)** est l'instance centrale qui arbitre et valide les préconisations des conseils d'agence. Il est amené à traiter de l'élaboration du Plan de Patrimoine Locatif, l'entretien du patrimoine et proposera un programme de grosses réparations et de gros entretiens en relation avec les souhaits prioritaires des amicales de locataires.
• **Le nouveau protocole** propose une participation plus dynamique et plus impliquée des représentants des locataires en recentrant le rôle du Conseil d'agence comme émanation territorialisée du Conseil de Concertation Locative.



+ ouvert
Désormais, les conseils d'agence seront ouverts à l'ensemble des représentants des locataires qui œuvrent pour la défense des intérêts des locataires, même non affiliés à une amicale constituée.

+ vivant
Le CCL ou les conseils d'agence peuvent prendre la forme d'ateliers de travail, sur des sites problématiques ou exemplaires, en organisant des temps forts ou des visites de sites. Il s'agit de privilégier la concertation, l'échange, le partage, la construction commune et favoriser le dialogue.

+ souvent
Le Conseil d'agence sera réuni au moins deux fois par an.



MODE D'EMPLOI du vote

QUI PEUT VOTER ?

1 contrat de location = 1 électeur
• Chaque locataire possédant un contrat de location au moins depuis le 23 octobre 2010 est un électeur, quelle que soit sa nationalité.
Par contre il n'y a qu'un électeur par contrat ce qui signifie que dans un foyer, si Monsieur et Madame sont sur le contrat il n'y a qu'un des deux qui peut voter.
• Le locataire qui a un contrat de location résilié en raison de l'existence d'un impayé mais qui a soldé sa dette au 23 octobre 2010 peut voter.
• Les sous-locataires d'une association titulaire d'un bail et agréée peuvent voter.



QUAND VOTER ?

Ces élections se dérouleront entre le 22 novembre et le 4 décembre 2010 pour l'ensemble des locataires de Plaine Commune Habitat avec plusieurs temps forts proposés aux locataires pour encourager à la participation :
• le vote par correspondance entre le 22 novembre et le 30 novembre
• le vote par internet entre le 22 novembre et le 1er décembre (minuit)
• le vote à l'urne dans un des 8 bureaux de vote qui seront installés sur le territoire, le 4 décembre au matin.

COMMENT VOTER ?

Pour ces élections, Plaine Commune Habitat a cherché à faciliter au maximum la participation des locataires et propose, ce que peu de bailleurs font, trois possibilités :
• le vote par correspondance entre le 22 novembre et le 30 novembre avec le matériel de vote que chaque locataire recevra individuellement chez lui,
ou
• le vote par internet sur le **www.oph-plainecommunehabitat.fr**, muni d'un avis d'échéance et du matériel de vote reçu à son domicile, en suivant scrupuleusement les consignes en ligne, entre le 22 novembre et le 1er décembre minuit,
ou
• le vote en urne, dans un des huit bureaux de vote ouverts le samedi 4 décembre, de 9h à 12h.

CONTACTS

ADRESSES DES BUREAUX DE VOTE :
- **Agence Sud** - Saint-Denis / 6, rue Saint-Jean / Saint-Denis
- **Agence Sud** - L'Ile-Saint-Denis / loge du 26 rue du Bocage / L'Ile-Saint-Denis
- **Agence Nord-est** - Unité de Proximité Les Tartres / 3, allée José Marti Cité Allende / Bâtiment 7 / Escalier 3 / Saint-Denis
- **Agence Nord** - Loge Sémard / Saint-Denis
- **Agence Nord** - Pierrefitte / 1, allée Jean Renoir / Pierrefitte
- **Agence Nord** - Loge centralisée Villetaneuse / Villetaneuse
- **Agence Nord** - Loge de la Source / Epinay
- **Agence Est** - La Courneuve / allée des Tilleuls / La Courneuve

2 QUESTIONS À

Patrice Depire, Directeur de l'Informatique

Pourquoi proposer aux locataires le vote en ligne ?
Les locataires ont désormais à leur disposition un nouvel outil à leur service : le site internet de Plaine Commune Habitat. Il aurait été dommage de ne pas en profiter pour rendre plus facile le vote pour les élections des locataires. Le vote par internet ne se substitue pas à une autre modalité de vote, mais vient en plus des autres modalités. C'est donc un service en plus apporté aux locataires.

En votant par internet les locataires sont-ils assurés que leur vote est confidentiel et sécurisé ?
Le vote est entièrement sécurisé. Nous sommes en conformité avec les recommandations de la CNIL avec un mode de vote déjà utilisé pour de nombreuses élections professionnelles. Les locataires devront rentrer leur n° de client qui se trouve sur leur avis d'échéance avant d'accéder aux pages web pour voter et ils devront rentrer un identifiant et un mot de passe qui se trouve sur le matériel électoral et qui est connu d'eux seuls. Ensuite, le vote est enregistré dans une urne électronique à laquelle nous n'avons accès que le jour du dépouillement, le 4 décembre, après la clôture du vote, devant huissier. Nous n'avons aucun moyen d'identifier le choix fait par le locataire avant le dépouillement. Les locataires peuvent donc voter en toute sécurité par internet.

LA PAROLE À...



Christian Pernot, membre du CA et de la commission des opérations électorales
« Pour préparer ces élections, une commission électorale a été mise en place. Des représentants des locataires y sont présents. Elle contrôle la bonne préparation de cette opération de démocratie locale et veillera à ce que le vote, qu'il se fasse par internet, par correspondance ou dans un des 8 bureaux de vote, respecte scrupuleusement la loi et soit complètement transparent. »



EN COURS : NOMBREUSES RÉHABILITATIONS

Tandis que les locataires de la ZAC 1-2 à La Courneuve viennent de fêter la fin des travaux de leur résidence, d'autres commencent à s'habituer aux échafaudages et premiers coups de pioches. Une période de travaux pas toujours agréable, mais indispensable pour bénéficier d'un meilleur confort de vie dans les logements et d'un embellissement du cadre de vie. Cette période de chantier concerne les résidences : Ilots 4 et 8 à Saint-Denis, Joliot Curie à Saint-Denis, Cosmonautes à Saint-Denis, Boris Vian à Pierrefitte, Gallieni à Pierrefitte.

+ d'infos www.oph-plainecommunehabitat.fr

Travaux locatifs/non locatifs : un guide pour y voir plus claire

Une porte palière qui ferme mal, le lavabo de la salle de bain fendu, une VMC qui ne permet plus au logement d'être bien ventilé…
Les petits travaux et l'entretien en continu des éléments du logement sont souvent source de réclamations et de questions de la part des locataires sur qui fait quoi. Désormais, les choses sont présentées clairement dans un guide à la disposition des personnels de proximité et des locataires qui en feront la demande (pour les nouveaux locataires ce guide sera joint au livret d'accueil) pour que tout le monde ait la même information et sache clairement quels sont les droits et les devoirs en matière de travaux dans les logements.

le point sur les travaux



PARKINGS

Louer en toute sécurité

Plaine Commune Habitat a engagé un important plan d'amélioration et de sécurisation de ses parkings avec, entre autre, la réfection de l'éclairage et des peintures, de nouveaux contrôles d'accès, la création de boxes et la vidéosurveillance. Un renforcement des qualités des prestations déjà perceptibles pour les locataires des parkings de Pierre Semard (Saint-Denis), Courtille (Saint-Denis) et de la Zac 1-2 à La Courneuve. Vous êtes intéressé par la location d'une place de parking ou d'un boxe : contactez votre gestionnaire locatif (ve) en agence.

+ d'infos www.oph-plainecommunehabitat.fr



ROBINETTERIE

Du neuf pour aider à moins consommer

Ce sont près de 1 000 locataires dont la robinetterie a été ou va être prochainement changée (sans compter les locataires concernés par une réhabilitation). Un effort important en faveur de l'amélioration des équipements sanitaires des logements qui consiste à poser des mitigeurs double débits sur les douches, lavabos et baignoires avec une butée qui peut permettre de faire des économies dans les gestes du quotidien ne nécessitant pas une forte arrivée d'eau.



Front de parc, un bâtiment basse consommation

Parmi les projets de constructions neuves il y a le projet de la résidence Front de Parc, dans le quartier Semard de Saint-Denis. Un projet particulier car il permettra à des locataires des 23-25-27 Monmousseau (voués à la démolition), d'être relogés dans un programme neuf. Par ailleurs, ce sera la première construction de logements « Basse Consommation » du territoire. C'est-à-dire une construction très performante en matière d'économie d'énergie à condition que les futurs locataires du bâtiment adoptent eux aussi des comportements « basse consommation » et pour ce faire Plaine Commune Habitat va travailler en amont avec ces futurs locataires soucieux de la préservation de leur environnement au quotidien.

EN CHIFFRE

1925 LOGEMENTS

auront été réhabilités sur le patrimoine de Plaine Commune Habitat, entre 2009 et 2011.



LA NAISSANCE D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE. Au départ : un terrain vierge sur lequel on pose symboliquement une première pierre. Puis l'arrivée des pelleteuses et des grues qui donnent l'impression que le chantier va être long. Et très vite les bâtiments prennent forme et se colorent sous l'œil attentif des équipes techniques. Vient alors le temps d'un travail moins spectaculaire mais tout aussi important : celui des peintres, plombiers, électriciens. Une série d'intervenants qu'il faut coordonner afin que tout soit prêt pour l'arrivée des premiers locataires. Relais est alors donné par les équipes de la maîtrise d'ouvrage aux personnels de l'agence pour donner vie à la résidence avec ses habitants, comme ici pour la résidence de la rue des blés à la Plaine Saint-Denis qui vient d'être inaugurée cet automne.

ENQUÊTE SATISFACTION

À VENIR

Ce sondage se déroulera entre JANVIER ET FÉVRIER 2011.

L'avis des locataires est précieux

Etes-vous satisfaits des prestations offertes par Plaine Commune Habitat ? Des locataires seront prochainement interrogés sur le sujet via une cinquantaine de questions posées par téléphone. C'est un organisme indépendant, Init Satisfaction, qui mènera cette enquête auprès d'un panel représentatif (8% des locataires, soit environ 1 400 foyers) sollicité par téléphone. Ce sondage se déroulera entre janvier et février 2011. Un enquêteur de la société Init Satisfaction est donc susceptible de vous appeler et de vous interroger.
Les résultats de l'enquête seront traités de façon anonyme et globale. Les conclusions de cette enquête permettront à Plaine Commune Habitat d'ajuster au mieux ses prestations.